

Nombre de membres :

Afférents au Conseil Municipal	en exercice	qui ont pris part à la délibération
23	23	20

Date d'affichage : 25/11/2024

Envoyé en préfecture le 25/11/2024
Reçu en préfecture le 25/11/2024
Publié le 25/11/2024
ID : 014-200064954-20241125-2024_11_02-DE
2024-11-02

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE VAL D'ARRY (14210)**

Séance du 19 novembre 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le dix-neuf novembre à vingt heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué le treize novembre 2024, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Christian VENGEONS.

Présents : VENGEONS Christian, ALEXANDRE Yves, BLIN Annie, DAUTY Virginie, DAVID Frédéric, DAVID Nathalie, FREENE Anais, GALLIER Erick, GODARD Jacky, HERVIEU Jacques, LECAPITAINE Christelle, LECUYER Josiane, LEMIERE Marc-Antoine, LEROUILLY Chloé, MOTTIN Christelle, RAVACHE Jérôme, PELTIER Virginie.

Arrivé à 20h35, Monsieur RAVACHE, a pu prendre part aux délibérations à partir de la 2024-10-02.

Absents excusés : DESGUEE Jérémie donne pouvoir à ALEXANDRE Yves, MALBEC Béatrice donne pouvoir à LEMIERE Marc-Antoine, PELLETIER Philippe donne pouvoir à GODARD Jacky.

Absents : GILBERT Sebastien, GILETTE Valérie, PATIENCE Mickaël.

Présents : 16 à 17 selon les sujets **Pouvoirs :** 3 **Votants :** 19 à 20 selon les sujets

La séance a été ouverte à 20h04.

Mme Annie BLIN a été désignée en qualité de secrétaire de séance à l'unanimité.

Considérant que le Conseil municipal ayant respecté le débat contradictoire lors de la séance et sur tous les sujets mis à l'ordre du jour ;

**Parcelle B519 – indemnité d'éviction à l'exploitant
Délibération 2024-11-02**

Vu la délibération 2024-06-01 du 10 juin 2024 concernant l'acquisition de la parcelle B519 d'une surface de 02ha 63a 24 ca pour un montant de 240 862 € H.T ;

Considérant la nécessité de préciser la prise en charge de l'indemnité d'éviction ;

Décision : 19 POUR 0 CONTRE 1 ABSTENTION

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

ACCEPTE LE versement d'une indemnité d'éviction d'un montant de 1.30€ le mètre carré soit 34 221,20 € à l'exploitant agricole.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer toute pièce relative à cette affaire et à exécuter toute démarche nécessaire à la réalisation de la présente délibération

Certifié exécutoire le
25/11/2024,
Le Maire, Christian VENGEONS



Pour copie conforme au registre,
Le Maire, Christian VENGEONS

